

La santé pour tous

Le Conseil fédéral tranchera cet automne sur la future loi sur la prévention qui vise à coordonner les activités existantes dans le domaine de la santé, à réduire le nombre de maladies chroniques grâce à des mesures spécifiques de prévention et de promotion de la santé. L'escalade des coûts de santé oblige les politiques et les autorités publiques à agir.

aha! a questionné à ce sujet des représentants du secteur de la santé.

■ *La Suisse a-t-elle vraiment besoin d'une loi sur la prévention ?*



Prof. Dr. Thomas Zeltner,
Directeur de l'Office fédéral
de la santé publique (OFSP)

«Pour pouvoir continuer à financer notre système de santé dans 10 ou 20 ans, nous avons besoin non seulement de mesures pour réduire les coûts mais aussi pour préserver l'état de santé de la population suisse. Pour cela, il nous faut investir dès à présent dans la santé des gens, et donc dans la prévention et la promotion de la santé.»

Ce qui est impossible avec notre système de santé actuel, qui se contente de réglementer les procédures médicales en vue de guérir des affections ou d'empêcher qu'elles ne s'aggravent. Il y manque des mesures pour prévenir les maladies et promouvoir la santé.

Prof. Zeltner : « La loi sur la prévention entend dans un premier temps remédier aux faiblesses structurelles actuelles dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé et améliorer la coordination et l'efficacité des activités existantes. »

Promouvoir la santé

La fondation Promotion Santé Suisse a pour mission d'initier, de coordonner et de vérifier l'efficacité des mesures de promotion de la santé. Grâce à sa stratégie à long terme définie jusqu'en 2018,

elle s'est fixé comme objectif d'établir, d'ancrer institutionnellement et d'organiser en réseau la promotion de la santé et la prévention. De même, la proportion de la population avec un poids corporel sain devra être augmentée.

Le Dr Thomas Mattig pense que la coopération avec d'autres fournisseurs de prestations de santé sera nécessaire pour atteindre ces objectifs.



Dr. Thomas Mattig,
Directeur de Promotion Santé
Suisse

« A elle seule, une organisation comme Promotion Santé Suisse ne peut pas faire grand chose. Elle a besoin de l'aide d'un nombre de partenaires aussi grand que possible pour que la promotion de la santé touche l'ensemble de la société. »

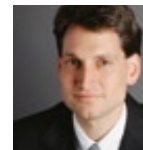
■ *Comment promeut-on la santé ?*

Dr Mattig : « On ne change pas durablement les comportements par simple décret. Les gens doivent agir eux-mêmes pour que les choses changent. C'est pourquoi nous créons, dans la promotion de la santé, des conditions favorables pour un comportement sain et offrons la possibilité de faire des expériences saines. Ainsi, nous invitons sur l'ensemble de la Suisse tous les groupes d'âge, des personnes entraînées ou non, à faire de l'exercice selon leurs possibilités et leurs besoins. Ces actions sont intégrées dans un programme général ambitieux, tant culturel que culinaire. Pour vous en convaincre venez assister à la prochaine séance de slowUp ! »

Prévenir la maladie

Les ligues de santé proposeront des mesures pour prévenir les maladies chroniques. Une organisation de santé comme aha!, par exemple, doit aider à éviter les maladies.

■ *Est-ce qu'on peut empêcher les allergies ou les maladies de la peau et des voies respiratoires ?*



Dr. Georg Schächli,
Directeur de aha!

« L'un des objectifs déclarés de notre organisation est de soutenir les personnes atteintes d'allergie afin de diminuer la sévérité des troubles et si possible éviter l'apparition des symptômes. Nous contribuons préventivement à améliorer la qualité de vie des personnes avec des allergies. Une distinction doit toutefois être faite entre les différents niveaux de prévention. Pour les allergies, par exemple, on parle de prévention primaire quand nous recommandons l'allaitement exclusif durant les quatre à six premiers mois de la vie pour éviter les allergies. Une fois la maladie installée, les mesures de prévention visent avant tout au soulagement des symptômes et à la réhabilitation. Mais en cas de prédispositions génétiques, on ne peut pas empêcher l'atopie qui sous-tend la plupart des maladies allergiques. Ce que nous pouvons faire, en revanche, c'est essayer d'empêcher par une information ciblée qu'un rhume des foins non traité ne se transforme en asthme. »

■ *En quoi consiste le rôle de aha! ?*

Dr Schächli : « Eviter les allergènes est

un élément-clé du succès de toute politique en matière d'allergie. Les allergologues peuvent définir les allergènes à éviter et les thérapies appropriées. Nous aidons à la mise en œuvre, informons, montrons des exemples concrets sur comment prendre en charge ces problèmes dans la vie quotidienne, p. ex. en cas d'allergie alimentaire. »

■ *Mais aha! va également plus loin, par exemple, en aidant à choisir des produits adaptés ?*

D^r Schäppi : « Nous apportons notre soutien aux entreprises qui veulent assumer leur responsabilité sociale en proposant des conférences sur le thème des allergies ou en lançant des projets communs. Nous sommes également actifs dans le domaine des conseils aux entreprises et de l'octroi d'un label de qualité qui profite aux personnes concernées puisqu'elles peuvent là aussi se reposer sur des informations fiables et sur des produits testés par un organisme indépendant. »

On peut facilement trouver des informations sur les différentes maladies sur Internet, mais les personnes concernées n'ont aucun moyen de vérifier leur crédibilité.

■ *Comment aha! peut-elle garantir la qualité des informations existantes ?*

D^r Schäppi : « Les offres de aha! sont adaptées aux besoins des personnes atteintes d'allergie et de leurs proches. Prenons notre aha!infoline. C'est une offre de conseils ouverte à tous. Des spécialistes y répondent à des questions et conseillent individuellement sur tout ce qui touche aux allergies. Nos brochures et notre site Web répondent eux aussi à des exigences de qualité extrêmement élevées. »

Les formations des personnes allergiques et de leurs proches devraient si possible être gratuites.

■ *Comment ces offres sont-elles financées ?*

D^r Schäppi : « Notre mode de financement nous permet de nous engager de manière compétente et indépendante. Une des conditions pour le succès de la loi sur la prévention est que des conditions-cadres soient créées qui permettent aux ligues de santé de décider et coordonner elles-mêmes leurs activités conformément à leurs objectifs et aux exigences spécifiques à leur domaine thématique. Tous les fournisseurs de prestations de santé pourront alors proposer des offres et atteindre leur public-cible. »

L'union fait la force

aha! est membre de GELIKO Conférence nationale suisse des ligues de santé. L'association faitière défend les intérêts de ses membres, des organisations d'utilité publique qui fournissent des prestations dans le domaine de la prévention des maladies chroniques et soutiennent les personnes concernées ainsi que leur entourage.

■ *A quoi sert GELIKO ?*



Erich Tschirky,
Directeur de GELIKO
Conférence nationale suisse
des ligues de santé

« Les ligues de santé ont compris qu'elles devaient unir leurs forces pour peser d'un plus grand poids sur les politiques. Le but du travail politique de GELIKO est de renforcer la prévention

et la lutte contre les maladies chroniques et d'améliorer les conditions de vie des malades chroniques en Suisse. »

Erich Tschirky considère comme principal atout de la loi sur la prévention le fait que les bases légales fédérales de la prévention et de la promotion de la santé vont permettre de combler une importante lacune en matière de droit.

Erich Tschirky : « En Suisse, ce sont les maladies chroniques non transmissibles qui pèsent le plus en matière de santé publique. Outre les maladies physiques, les troubles psychiques jouent désormais un rôle de plus en plus important. »

Il dit espérer que la loi sur la prévention permettra de mieux utiliser les moyens disponibles pour la prévention et la promotion de la santé.

Une loi de mission et d'organisation ...

... et non une « loi de mesures ». C'est ainsi que le Chef de l'OFSP décrit cette loi, qui ne définit pas les priorités de la future politique de prévention de la Suisse et ne prescrit pas les mesures à prendre. L'administration fédérale et la fondation Promotion Santé Suisse seront les premières touchées par les conséquences organisationnelles de la loi.

D^r Zeltner : « Si les fonds nécessaires sont disponibles, la loi pourrait également avoir des retombées directes sur les ligues de santé et autres organisations actives en Suisse puisque le projet de loi prévoit de nouvelles aides financières pour ces organisations. »

Au début, la loi n'aura aucun effet immédiat sur la population. Les mesu-

res se feront sentir à long terme grâce à une meilleure information et à des projets attractifs et motivants. Les ligues de santé jouent un rôle déterminant pour les personnes malades et leurs proches en les aidant à intégrer la maladie dans leur vie quotidienne.

D^r Zeltner : « Les ligues de santé jouent aussi un rôle-clé dans le domaine de la prévention et de la détection précoce de certaines maladies car elles sont proches de la population et peuvent sensibiliser les gens directement à des risques précis ou les inciter à adopter un comportement protecteur. »

Economie et prévention

D'après les experts, l'économie devrait elle aussi être favorable à une loi sur la prévention, et même la soutenir.

Erich Tschirky : « Dans un pays pauvre en matières premières et doté d'un vaste secteur de services comme le nôtre, les individus occupent une place centrale en tant que facteurs de production. Les personnes en bonne santé ont une meilleure qualité de vie et sont plus performantes. Des collaborateurs motivés sont la clé de la réussite d'une entreprise. Dans ces temps de crise économique, il est particulièrement important que les entreprises se soucient de leurs collaborateurs. Investir dans la promotion de la santé dans l'entreprise est donc un bon investissement. Mais on n'a pas toujours besoin d'aller aussi loin. Proposer des repas à base d'aliments sains et goûteux ne coûte pas très cher. »

D^r Schäppi : « L'économie a un intérêt évident à ce projet de loi ne serait-ce qu'en raison des économies réalisées grâce à l'intégration, au bien-être

et à un comportement sain. Des études ont été réalisées à ce propos en ce qui concerne les allergies. Les allergies entraînent une diminution de la performance mais aussi des congés-maladie et des accidents. Et là, on peut agir vite et de manière efficace. »

Responsabiliser les gens

La loi voudrait permettre à tout le monde de vivre une vie saine et de qualité. Mais elle ne peut pas se substituer aux citoyens en ce qui concerne leur responsabilité en matière de santé. Le rôle d'une loi est bien plus de créer les conditions générales et les bases nécessaires à un mode de vie sain. Seuls ceux qui sont convaincus de pouvoir changer les choses feront un premier pas dans cette direction. Les explications, les conseils et les formations comblent les lacunes en matière de connaissances.

Mais l'habitude est souvent plus forte que le désir de changement. Notre cerveau est capable de changer jusqu'à un âge avancé. Aujourd'hui, on peut affirmer qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre. Nous décidons nous-mêmes de notre façon de vivre dans un cadre donné. Qu'est-ce qui pourrait nous faire changer d'avis sur nos prédispositions à l'exercice physique et nos talents sportifs, adapter notre comportement à nos possibilités et saisir les offres qui contribuent à promouvoir la santé ? Pour les personnes atteintes d'une maladie chronique, c'est souvent la souffrance qui est le moteur du changement. La promotion de la santé doit montrer dès le départ la voie qui conduit au bien-être et à une vie saine.

Mais où s'arrête la santé et où commence la maladie ? Les frontières sont ténues. Une personne qui souffre de troubles souhaite des instructions claires et précises sur un traitement physi-

que comme psychique. Elle trouvera auprès des ligues de santé et des organisations de patients des informations qui prennent en compte à la fois les aspects psychiques, sociaux et physiques. La confiance naît de la connaissance approfondie et de l'expérience de longue date du tableau clinique. Les personnes concernées se sentent comprises et en de bonnes mains. La connaissance du bon comportement pour promouvoir la santé, les suggestions qui facilitent notre intégration dans le quotidien mais aussi les mesures ciblées visant à empêcher les maladies chroniques doivent être placées sur le même plan dans la politique de la santé.

■ Daniela Münch, aha!

Les interviews originaux (en allemand) avec les experts sont publiées sur : www.ahaswiss.ch/ahanews/aha-news sous le N° 2/2009.

Les objectifs de la loi sur la prévention

- Améliorer le pilotage et la coordination dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé.
- Analyser la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.
- Uniformiser et simplifier le financement et l'organisation de la prévention et de la promotion de la santé au niveau fédéral.
- Permettre à la Confédération de prendre des mesures de prévention et de détection précoce des maladies non transmissibles et psychiques, comme les maladies cardiovasculaires, les cancers ou les dépressions.
- Contribuer à la systématisation des méthodes de collecte et d'harmonisation des données et de l'établissement de rapports en matière de santé.